

En 2020, la consommation de soins infirmiers s'élève à 11,3 milliards d'euros. Elle progresse de 7,2% par rapport à l'année précédente, après +3,4% en 2019. Contrairement aux autres praticiens libéraux, l'activité des infirmiers a peu été touchée par les mesures de restrictions sanitaires. À partir du mois de juin 2020, l'activité a même été très dynamique, portée par la demande de prélèvements nasopharyngés.

La croissance de l'activité en 2020 est portée par les prélèvements nasopharyngés

En 2020, la consommation de soins infirmiers¹ en ville (infirmiers libéraux ou salariés en centre de santé) s'élève à 11,3 milliards d'euros (tableau 1). Elle accélère par rapport à l'année précédente (+7,2% en valeur, après +3,4% en 2019). Les soins infirmiers représentent, en 2020, 5,4% de la consommation de soins et de biens médicaux.

En 2020, cette consommation de soins est également portée par les revalorisations d'actes accordées dans le cadre des avenants 5 et 6 à la convention nationale des infirmières et infirmiers libéraux².

La croissance des soins infirmiers a toujours été dynamique : +4,6% en moyenne annuelle entre 2011 et 2019. Elle est portée par le vieillissement de la population et par le virage ambulatoire du système de soins (avec par exemple l'extension du programme d'aide au retour à domicile après hospitalisation [PRADO] depuis 2012).

Tableau 1 Consommation de soins infirmiers en ville

En millions d'euros

	2011	2016	2017	2018	2019	2020	2020 y compris DIPA ¹
Consommation totale	7 384	9 559	9 908	10 232	10 576	11 335	11 377
Évolution (en %)	5,4	3,8	3,7	3,3	3,4	7,2	7,6
Prix (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	So
Volume (en %)	5,4	3,8	3,7	3,3	3,4	7,2	So
dont Ssiad ²	1 462	1 674	1 721	1 738	1 759	1 879	
Évolution (en %)	5,0	1,1	2,8	1,0	1,2	6,8	

1. Dispositif d'indemnisation de la perte d'activité (fiche 2).

2. À compter de l'édition 2020, les services de soins infirmiers à domicile (Ssiad) sont inclus dans le poste de soins infirmiers pour l'ensemble de la période 2010-2020.

So : sans objet.

Note > La consommation totale inclut la rémunération des infirmiers au titre des contrats et forfaits, qui représente 28 millions d'euros en 2020.

Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee pour l'indice des prix à la consommation.

1 Cette année, les dépenses des services de soins infirmiers à domicile (Ssiad) ont été intégrées dans le poste des soins infirmiers pour l'ensemble de la période 2010-2020. Dans les précédentes éditions, elles étaient comptabilisées dans les soins de longue durée aux personnes âgées au sein de l'agrégat « dépense courante de santé au sens international ». En 2020, les dépenses des Ssiad représentent 1,9 milliard d'euros, soit 16,6% du poste des soins infirmiers. La dynamique des Ssiad étant différente de celle du reste des soins infirmiers, les évolutions

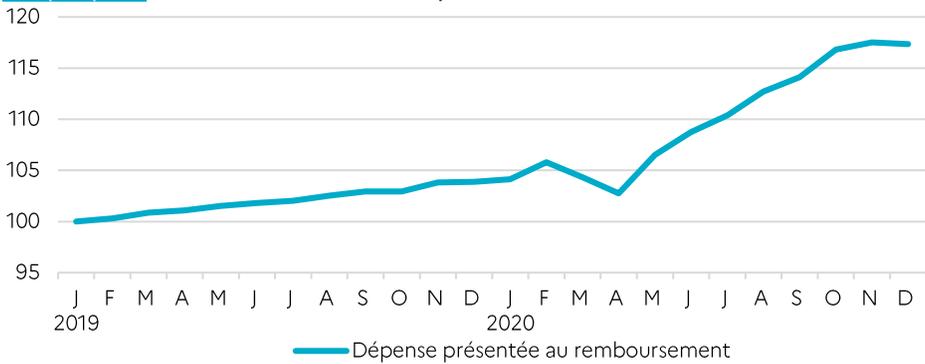
ne sont pas comparables à celles publiées les années antérieures.

2 Comme pour d'autres postes de dépenses, l'indice des prix ne prend pas en compte les changements de cotation des actes mais uniquement la valorisation des lettres clés. Ainsi, l'indice de prix, stable depuis 2014, ne traduit pas les hausses de prix qui ont pu intervenir sur certains actes et majorations.

Au cours de l'année 2020, la consommation de soins infirmiers poursuit sa croissance tendancielle jusqu'en février 2020, puis diminue au mois de mars lors du premier confinement. Cette baisse reste toutefois modeste puisque l'activité de mars à mai 2020 est en moyenne équivalente à celle du mois de janvier 2020. Globalement, la diminution de l'activité durant la première période de restriction sanitaire est très inférieure à celle observée pour les autres praticiens libéraux. À partir du mois de juin, l'activité des infirmiers redémarre très fortement, avec un rythme de croissance mensuelle de 1,8% entre juin et

octobre 2020 (contre en moyenne 0,3% par mois avant le début de la crise sanitaire). Cette croissance est portée par celle des prélèvements nasopharyngés pour les tests PCR (graphique 2). L'activité stagne à partir du mois de novembre mais le niveau d'activité en décembre 2020 reste toutefois 13% plus élevé que celui du mois de janvier 2020. De ce fait, les infirmiers ont peu eu recours au dispositif d'aide mise en place durant le premier confinement pour compenser la perte d'activité (le DIPA¹). Ce dispositif ne représente pour les infirmiers que 42 millions d'euros en 2020.

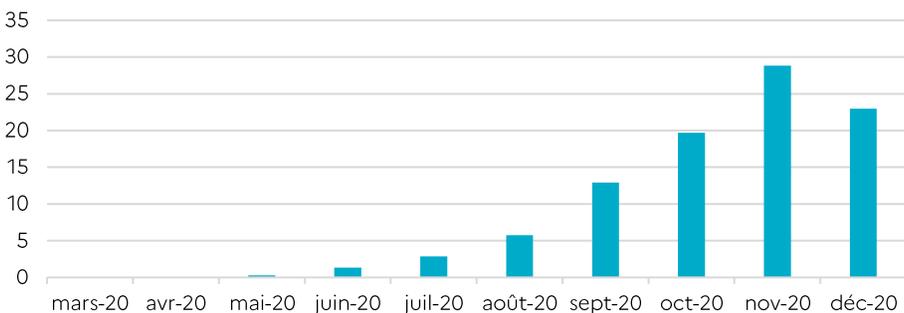
Graphique 1 Évolution mensuelle de la dépense remboursable des infirmiers en 2019 et 2020



Note > Base 100 en janvier 2019, données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés.
Champ > Assurés du régime général, France métropolitaine.
Source > CNAM.

Graphique 2 Remboursement au titre des prélèvements nasopharyngés au titre des tests RT-PCR réalisés par les infirmiers

En millions d'euros



Champ > France métropolitaine, assurés du régime général.
Source > CNAM.

¹ Dans les comptes de la santé, le DIPA n'est pas considéré comme une dépense de santé et n'est pas intégré à la consommation de soins et de biens médicaux. Les montants versés sont comptabilisés

en subventions et inclus au sein des dépenses de gouvernance du système de santé.

La structure de la dépense reste stable en 2020

La structure de la consommation de soins infirmiers reste stable en 2020 : les actes médico-infirmiers (injections, pansements, etc.) représentent 41% de la dépense, les actes infirmiers de soins (séances de soins, surveillance, etc.) 27%, les frais de déplacement 15% de la dépense et les Ssiad les 17% restants (*graphique 3*).

Par ailleurs, seule une très faible part des dépenses de soins infirmiers est effectuée en centre de santé. En 2020, elles ne représentent que 2,2% de la dépense de soins infirmiers en ville.

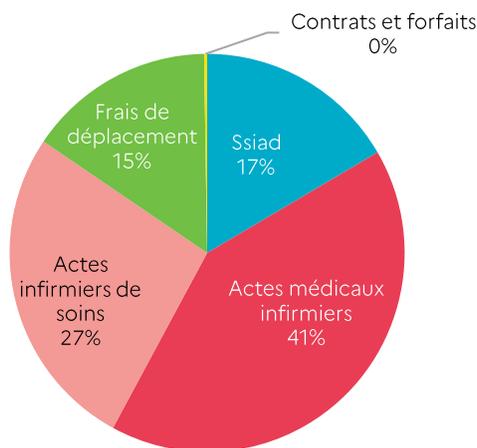
Les effectifs des infirmiers progressent en moyenne de 3,0% par an entre 2016 et 2020

Au 1^{er} janvier 2020, 744 000 infirmiers exercent leur activité en France. Les effectifs progressent de 3,0% entre 2019 et 2020. La croissance des effectifs s'est légèrement infléchiée à partir de l'année 2016 ; elle était de +3,9% en moyenne annuelle entre 2012 et 2016, puis de +3,0% entre 2016 et 2020 (*tableau 2*).

L'exercice en libéral est minoritaire chez les infirmiers : au 1^{er} janvier 2020, seulement 18% d'entre eux pratiquent sous ce statut. 65% des infirmiers sont salariés hospitaliers dans le secteur public ou privé et 18% sont salariés d'une autre structure (centre de santé, établissement pour handicapés, établissement scolaire, etc.).

Graphique 3 Structure de la consommation de soins infirmiers en ville

En %



Champ > France.

Source > DREES, comptes de la santé.

Tableau 2 Effectifs des infirmiers

	2012	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2020/2019 (en %)	Structure 2020 (en %)
Ensemble	567 363	660 611	681 459	700 988	722 572	744 307	3,0	100,0
Salariés hospitaliers	388 666	434 302	444 614	456 830	468 378	479 836	2,4	64,5
Libéraux	91 631	116 800	122 341	123 821	127 747	131 575	3,0	17,7
Autres salariés	87 066	109 509	114 504	120 337	126 447	132 896	5,1	17,9

Note > Les effectifs de l'année *n* correspondent aux professionnels de santé recensés au répertoire Adeli au 1^{er} janvier *n*.

Champ > France.

Sources > DREES, Adeli 2012-2020.

La Sécurité sociale prend en charge 94 % des dépenses de soins infirmiers

Le financement des dépenses de soins infirmiers est principalement assuré par la Sécurité sociale, les Ssiad en particulier étant pris en charge à 100 %. En 2020, elle contribue à hauteur de 94,1% de la dépense (*graphique 4*). L'État contribue pour 0,5% de la dépense

(complémentaire santé solidaire versée par les organismes de base, aide médicale d'État et invalides de guerre) et les organismes complémentaires 4,3%. Le reste à charge des ménages représente 1,1% de la dépense, soit 127 millions d'euros en 2020. La structure du financement des soins infirmiers n'a pratiquement pas évolué sur les dix dernières années. ■

Graphique 4 Répartition des dépenses de soins infirmiers par type de financeur en 2020

En millions d'euros

	Dépenses	Part (en %)
Sécurité sociale	10 665	94,1
État, CSS organismes de base	53	0,5
Organismes complémentaires	490	4,3
Ménages	127	1,1
Ensemble	11 335	100,0

Source > DREES, comptes de la santé.

Pour en savoir plus

- > **Millien, C.** (2018, mai). 53 % d'infirmiers en plus entre 2014 et 2040, une forte hausse qui répond à la demande de soins. DREES, *Études et Résultats*, 1062.
- > **Caisse nationale de l'Assurance maladie** (2018, juillet). Rapport Charges et produits pour l'année 2019. Partie 2.3.1 « Analyse du poste soins infirmiers : près des 2/3 des dépenses sont mobilisées pour la prise en charge de 3 groupes de pathologies ».
- > **Caisse nationale de l'Assurance maladie** (2019, juillet). Rapport Charges et produits pour l'année 2020.
- > **Legendre, B., Aberki, C., Chaput, H. avec la collaboration de Gateaud, G.** (2019, janvier). Infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et sages-femmes : l'accessibilité s'améliore malgré des inégalités. DREES, *Études et Résultats*, 1100.